



Journées Techniques de Monaco 11 au 15 Juin 2012

"Cadres juridiques, codes de bonnes pratiques pour les jardins botaniques : Réglementer pour conserver la biodiversité"

Résumé de l'intervention

Delphine Morandeau (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées : enjeux pour les jardins botaniques

En 2010, un traité international contraignant, dit Protocole de Nagoya, a été adopté par les États Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'adoption de ce Protocole marque l'aboutissement de plusieurs années de négociations, visant à rendre effective la régulation de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (APA), principe reconnu dans la CDB mais peu mis en œuvre depuis 1992.

La présentation reviendra sur le contexte des négociations et les dispositions clés du Protocole de Nagoya. Elle mettra en lumière les enjeux de l'APA pour les jardins botaniques et leur réseau d'échange, au travers d'exemples. Les jardins botaniques n'ont pas attendu le Protocole de Nagoya pour mettre en œuvre de bonnes pratiques sur l'APA : le code IPEN, qui reste à actualiser suite au Protocole de Nagoya, sera très utile aux jardins botaniques pour continuer à s'échanger les ressources génétiques dans de bonnes conditions juridiques, dans la période de transition d'ici l'adoption de législations nationales opérationnelles sur l'APA.